



CHASSEURS DE PARIS

n° 15 – été 2008

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

De grandes menaces pèsent sur notre Fédération !

Au moment où cette lettre d'information, accompagnée des imprimés de validation de votre permis de chasser pour la prochaine saison, vous est adressée, nous apprenons que la proposition de loi pour l'amélioration et la simplification du droit de chasse présentée par M. le Sénateur Ladislas Poniatoski doit être examinée le 13 mai par le Sénat, et ensuite par l'Assemblée Nationale.

Le texte initial de cette proposition de loi nous paraissait bien équilibré.

Tel n'était pas le point de vue de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) qui a exercé de très fortes pressions pour que soit introduit un amendement au texte initial. Cela, au nom de la suppression du nomadisme dans la validation des permis de chasser nationaux, induit par la différence de montant du timbre fédéral entre fédérations départementales de chasseurs,

Les nouvelles dispositions prévoient de ce fait que désormais ce sera la FNC qui fixera le montant du timbre fédéral à appliquer à toutes les fédérations départementales ou interdépartementales de chasseurs, pour la validation d'un permis de chasser national.

Au cas particulier de notre Fédération qui ne valide que des permis de chasser nationaux, c'est donc le montant total de ses recettes qui sera fixé unilatéralement par la FNC.

Non seulement il s'agira d'une gestion de fait de sa part, mais que restera-t-il des pouvoirs, des responsabilités, de l'autonomie de notre Fédération ?

En dehors de la remise en cause de notre statut d'association défini par la loi, le risque de voir appliquer une majoration systématique du montant du timbre fédéral pour la validation d'un permis national et par conséquent du montant total de la validation d'un permis national est réel.

Les détenteurs d'un permis national sont considérés comme pouvant payer !

L'évolution du coût du timbre national grand gibier illustre concrètement ces inquiétudes.

En deux ans, il est passé de 45 à 70 euros, soit 33 % d'augmentation.

Les chasseurs validant un permis de chasser national représentent à peine 10 % de l'effectif des chasseurs de France mais ils financent près de 25% du montant des dégâts de gibier !

Alors qu'une fédération départementale de chasseurs ne compte en moyenne que 5 % de permis nationaux, c'est l'effectif total de la FIC Paris-HSV qui valide chaque année un permis national.

La mesure proposée n'entraîne évidemment pas de graves dysfonctionnements pour la plupart des fédérations départementales mais c'est bien notre Fédération qui en serait la principale victime.

Nous craignons le pire ! C'est pourquoi, votre conseil d'administration est intervenu auprès du Rapporteur de cette loi et d'un certain nombre de parlementaires pour éviter le vote d'une disposition législative particulièrement pénalisante, injustifiée, voire illégale pour notre Fédération.

Si vous partagez notre point de vue, nous vous remercions d'intervenir auprès de vos parlementaires pour que votre Fédération ne passe pas sous les fourches Caudines de la FNC.

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset

Président de la FIC Paris-HSV

Nous étions en assemblée générale

Réunissant près de 300 adhérents, présents ou représentés, l'assemblée générale de notre Fédération s'est tenue le 27 mars à Paris, dans les salons que la Fédération Nationale du Crédit Agricole avait mis gracieusement à notre disposition.

Le président Georges Dutruc-Rosset et le directeur Didier Gavens ont fait le point sur la situation de notre Fédération, ils ont présenté les comptes et le projet de budget, puis ils ont rappelé les grandes orientations définies par le conseil d'administration.

Les objectifs prioritaires de notre Fédération sont confirmés, en particulier pour :

- renforcer et simplifier les dispositifs de validation du permis de chasser (courrier, Internet, accueil),
- élargir le champ des formations (examen du permis, jeunes, venaison, arc, piégeage...),
- développer la communication vers les adhérents et les chasseurs parisiens (site, Lettre...).

Les questions diverses posées par les participants ont porté sur le prix du permis de chasser, sur la validité de la cotisation nationale « grand gibier », sur les futurs contrôles sanitaires de la venaison, sur les formations, sur les dates d'ouverture, sur les jeunes et les nouveaux chasseurs...

Qui sont les lauréats ?

Parmi les lauréats du permis de chasser formés sur le site de notre Fédération à Bailly, 55 % ont moins de 30 ans, 31 % ont entre 30 et 45 ans, 13 % ont entre 45 et 60 ans, 1 % a plus de 60 ans. Les femmes représentent 12 % de cet ensemble (à comparer au taux national de 5 %).

Les candidats formés par la FIC Paris-HSV et la FICEVY sont domiciliés pour 67 % à Paris et sur la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et pour 33 % dans les départements de la grande couronne parisienne (Yvelines, Val-d'Oise, Essonne) et dans d'autres régions dont l'Eure-et-Loir, la Seine-et-Marne, l'Indre-et-Loire, la Belgique, l'Angleterre...

Pour leur permis, 38 % prendront une validation nationale, 47 % une validation départementale... 45 % chasseront le petit gibier, 36 % le grand gibier et 19 % le gibier d'eau.

Les destinations de chasse déclarées concernent l'ensemble des territoires français (84 départements sont cités) ainsi que le Portugal, la Tunisie, l'Espagne...

Sur les 624 lauréats formés et ayant répondu au questionnaire, 355 (soit 57 %) ont déclaré qu'ils n'adhèreraient pas à la FIC Paris-HSV pour des raisons de domicile ou de lieu de chasse.

On remarque ainsi que les deux fédérations interdépartementales de chasseurs de la région parisienne contribuent significativement à l'effort de formation et de recrutement de nouveaux chasseurs même si ceux-ci n'adhèrent pas ensuite à ces fédérations.

Bilan des salons de la chasse en région parisienne

Malgré la volonté de ses organisateurs de rechercher un rapprochement entre chasseurs et agriculteurs qui ont des intérêts communs dans le développement durable des habitats et des espèces sauvages, le Paris Country Show (29 février - 3 mars) n'a pas répondu aux attentes de notre Fédération, déçue pas la faible fréquentation des visiteurs.

Certains autres exposants partagent ce point de vue et pensent que le choix des dates est à revoir.

En revanche, le Salon de la Chasse de Rambouillet (28 - 31 mars) a connu un beau succès en réunissant près de 400 stands consacrés à tous les secteurs de la chasse et en accueillant 38 000 visiteurs. Site : www.salondelachassederambouillet.com.

Lors de l'inauguration officielle, notre stand qui réunissait la FICEVY et la FIC Paris-HSV a reçu la visite de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, de Christine Boutin, conseiller général des Yvelines, ministre du Logement, et de Gérard Larcher, sénateur maire de Rambouillet, à qui Georges Dutruc-Rosset, président de notre Fédération a exposé les difficultés que connaissent les chasseurs citadins pour accéder aux territoires, ainsi que la nécessité de mieux partager les espaces.

Quelques éléments tarifaires et des réductions pour les jeunes et nouveaux chasseurs

Plusieurs éléments tarifaires entrent dans la composition du prix du permis de chasser (voir la Lettre « Chasseurs de Paris » n° 11). Pour la campagne 2008-2009, on retiendra :

- la redevance cynégétique nationale annuelle : 200,70 €,
- la cotisation nationale grand gibier : 70 €
- la cotisation fédérale : 67 €

A propos de la cotisation fédérale, on notera que notre Fédération accorde aux jeunes adhérents de moins de 30 ans un tarif préférentiel à 30 € (515 chasseurs ont bénéficié de cette réduction en 2007).

De même, les nouveaux titulaires du permis de chasser adhérent à la FIC Paris-HSV bénéficient d'un tarif réduit : 33,50 € pour la première saison, 52 € pour la deuxième et 60 € pour la troisième.

Un forum sur l'avenir des armes

Dans le cadre du Salon de la Chasse de Rambouillet, le Comité Guillaume Tell et le Saint-Hubert Club de France ont organisé un forum sur le thème « Quel avenir pour nos armes ? ».

Au cours de ce forum, Georges Dutruc-Rosset, président de notre Fédération et président délégué du Saint-Hubert Club de France, est intervenu pour présenter la nouvelle « Interprofession Chasse » qu'il préside et qui regroupe une douzaine d'organisations professionnelles et économiques directement liées à la filière chasse dont les armuriers, les fabricants d'armes et les distributeurs.

L'objectif de cette interprofession est de développer un dialogue entre tous les partenaires de la filière chasse, d'en faire connaître le poids économique et social, de développer des actions communes et d'être un centre de réflexion, d'idées et de références pour les pouvoirs publics français et européens.

Question d'un chasseur de Paris

Puis-je chasser en juin prochain (chevreuil à l'approche) avec mon permis de la saison passée ?

La durée de validité du permis de chasser est d'un an, du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette période s'étend donc en deçà et au-delà des dates d'ouverture générale.

Le permis de chasser validé pour la saison 2007-2008 est bien valable jusqu'au 30 juin 2008.

Pourquoi n'était-il pas possible de valider son permis de chasser au Country Show ou à Rambouillet ?

Un permis de chasser ne peut être validé que lorsque sont connus les montants des différentes cotisations et redevances. Ce n'était pas le cas en mars lorsque se sont tenus ces deux salons.

Le montant du timbre fédéral pour la FIC Paris-HSV a été fixé en assemblée générale de notre Fédération le 27 mars. Le montant de la cotisation nationale « grand gibier » a été fixé en assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) le 18 mars. L'arrêté du 17 mars relatif au montant des redevances cynégétiques pour l'année 2008 a été publié au Journal Officiel du 3 avril.

Administrateur, piégeur et auteur

Jean-Claude Saulnier, administrateur de notre Fédération, président de l'UNAPAF (Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France), vient de publier « *L'incontournable du piégeur* » (Editions Chasse-Sports).

Ce manuel de formation et de perfectionnement des piégeurs est destiné aux futurs piégeurs souhaitant suivre la formation en vue d'un agrément ainsi qu'aux piégeurs confirmés désireux de remettre à niveau leurs connaissances, en particulier sur la réglementation qui a beaucoup évolué.

Ce manuel de 200 pages, illustré d'une centaine de photos, analyse tout particulièrement l'arrêté du 29 janvier 2007, présente tous les pièges autorisés et rappelle les mœurs des espèces pouvant être régulées par piégeage.

Le bon de commande de cet ouvrage est disponible sur le site : www.unapaf.com

Administrateur, bécassinier et auteur et... gourmet

Patrice Février, administrateur de notre Fédération, président du CICB (Club International des Chasseurs de Bécassines), vient de publier « *Cuisiner les bécassines* » (Gerfaut).

Après avoir écrit quatre ouvrages sur son gibier de prédilection : « *Chasser les bécassines* », « *Le parcours d'un bécassinier* », « *Cherche...Apporte !* », « *Chasser les bécassines* », il lui consacre maintenant un recueil de près de 150 recettes simples mais détaillées, accompagnées d'anecdotes gastronomiques, historiques ou cynégétiques.

Souvenirs d'un chasseur dans son vagabondage gourmand à travers les marais de bien des régions, ce propos offre une inspiration culinaire propre à honorer ce gibier délicat, en cuisine et à table.

Ouvrage disponible au CICB – 5 avenue des Chasseurs – 75017 Paris

Brevet Grand Gibier 2008 à Paris

L'Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris-HSV poursuit son cycle de formations et de préparation à l'examen du Brevet Grand Gibier.

Les séances qui ont lieu à la Maison de la Chasse et de la Nature, portent sur les espèces animales, les pathologies, les armes, la balistique, les optiques, la réglementation, la sécurité, la sylviculture...

L'examen est programmé dimanche 25 mai pour les épreuves pratiques (tirs sur cible fixe et mobile), et vendredi 6 juin pour l'épreuve théorique.

Cette formation connaît chaque année un vif succès de notoriété car pour 25 places disponibles on enregistre une soixantaine de demandes.

Pour toute information : Alain Collorec, tél. 06 81 29 37 11 - mél. collorec.alain@wanadoo.fr .

Où vont nos chasseurs perdus ?

De 15 000 en 1994, le nombre des adhérents de la FIC Paris-HSV a régulièrement diminué chaque année pour tomber à 10 000 en 2007. Cette baisse n'est que le reflet de la tendance nationale.

Pour tenter de comprendre les raisons de cette évolution, notre Fédération a lancé une enquête auprès de 1 560 de ses ex adhérents : 363 (soit 24 %) ont bien voulu répondre à notre questionnaire.

45 % n'ont pas validé du tout leur permis de chasser et par extension on peut considérer que non seulement notre Fédération mais aussi le monde de la chasse a perdu 702 chasseurs.

55 %, soit par extension 858 chasseurs ont quitté la FIC Paris-HSV pour une autre fédération : ils l'ont fait pour des raisons d'ordre relationnel ou pour cause de déménagement et on notera que 3 sur 4 de ces chasseurs auront opté pour une validation locale ou temporaire, ce qui sous entend un motif économique à ce choix.

Parmi les raisons qui ont amené ces chasseurs à ne pas valider leur permis à la FIC Paris-HSV, on retiendra : le coût excessif de la validation annuelle (33 %), le coût excessif de la chasse (21 %), le manque de temps (20 %), l'âge ou la santé (12 %), la difficulté d'accès aux territoires (10 %)...

Pour la saison 2007-2008, sur un total de 9 870 adhérents (contre 10 370 pour l'année précédente), la FIC Paris-HSV comptait 9 717 permis de chasser nationaux dont 8 426 titulaires d'une validation nationale grand gibier.

Il convient de souligner que le solde négatif de 500 permis de chasser (différence entre 10 370 et 9 870) résulte d'une perte de 1 560 adhérents et d'un gain de 1 060 nouveaux adhérents.

Cela montre à quel point notre Fédération est soumise à un fort mouvement de ses adhérents.

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex

tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : fdc75@chasseurdefrance.com

Internet : www.chasseursdeparis.com

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.

ISSN 1775-8416